2500772

CERTIFIE CONFORME
GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE
08. JUIN 2005
43000 LE PUY

TECHFINANCE
Société Anonyme
Au capital de 632 000 euros
Siège social : Zi chambaud
43 620 ST ROMAIN LACHALM
RCS 442 746 699

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MAI 2005

L'an deux mille cinq,
Et le treize mai à 14 heures,

Les Administrateurs de la Société TECHFINANCE se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Thierry BONNEFOY, Président du Conseil d'Administration, qui préside la séance, constate la présence à la réunion de :

- La société SOFIMAC, représentée par Monsieur Emmanuel TISSIER
- Monsieur Stéphane SABATTIER

En conséquence, Monsieur le Président constate que les administrateurs présents ou représentés réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Il est donné lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Puis, le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- **Nomination d'un représentant permanent**

Après quelques échanges de vues, la résolution suivante est mise aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

Le Conseil d'Administration décide de nommer :

- Monsieur Thierry BONNEFOY,
 demeurant Livinhac – 43200 YSSINGEAUX

en qualité de représentant permanent de la Société TECHFINANCE, désignée Présidente de la société LEYGATECH.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur Thierry BONNEFOY n'ayant pas pris part au vote.

Insee : 441.815.198.
SAS
LEYGATECH

N° Rc : 2002B00097

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président
Monsieur Pascal CACARD

Un Administrateur

CERTIFIE CONFORME

LEYGATECH
Société par actions simplifiée
au capital de 2.300.000 Euros
Siège Social : Zone Industrielle de Chambaud
43620 SAINT ROMAIN LACHALM
RCS LE PUY EN VELAY 441 815 198

EXTRAIT DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 JUIN 2005

GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE
08. JUIN 2005
43000 LE PUY

L'an deux mille cinq,
Et le deux juin, à 16 Heures, au siège social,

L'Associé unique a pris les décisions suivantes sur demande du Président, conformément à la Loi et à nos statuts.

Le représentant de la société GESCOMM, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, assiste à la réunion

Le Président met à la disposition de l'associé :

- les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos à cette date
- le texte des résolutions soumises à sa décision ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2004

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés par la loi ont été tenus à la disposition de l'Associé, au siège social, depuis la convocation de l'assemblée.

A la demande du Président, l'Associé unique lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président.
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2004.
- Approbation des charges déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions.
- Changement de Président
- Pouvoirs à donner

Il donne lecture de son rapport, puis présente à l'Associé unique le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Puis lecture est donnée du rapport du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Après quelques échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, l'Associé unique prend les décisions qui sont à l'ordre du jour :

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur Thierry BONNEFOY, démissionnaire :

- La société TECHFINANCE, SA au capital de 632.000 Euros, dont le siège social est à ST ROMAIN LACHALM (43620) – ZI de Chambaud, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le n° 442 746 699,
représentée par son Président Directeur Général Monsieur Thierry BONNEFOY

à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit en la matière.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et l'Associé unique.

Le Président
Monsieur Thierry BONNEFOY

L'Associé
La Société TECHFINANCE